



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS
DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

131, Cours Genêt – ZI de l'Ormeau de Pied
CS 70510 – 17119 SAINTES cedex

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 MARS 2026

Date de convocation : le 27/02/2026

Nombre de Délégués en exercice : 109

Nombre de Délégués présents : 60

Secrétaire de séance : Michel PELLETIER

PROJETS D'INVESTISSEMENT ANNÉE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 5 MARS à 10 HEURES 00,

Le comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s'est réuni en la salle Multipôle – 9 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux (17810) –, sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président du Syndicat Départemental de la Voirie.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIERES : Christian LECLANCHE ; Patrick ANTIER ; Patrick RAFFIN ;
- Canton de CHATELAILLON : Roger TOMASSO ; Jean-Jacques PETIT ; Philippe BERNARD ;
- Canton de L'ILE D'OLÉRON : Vanessa PARENT ;
- Canton de L'ILE DE RÉ : David NEVEUR ;
- Canton de LA JARRIE : Richard PRINTEMPS ;
- Canton de JONZAC : Jean-Marie RIPPE ;
- Canton de LAGORD : Jean-Louis BOUILLAUD ;
- Canton de MARENNES : Jean-Marie PETIT ; Philippe BOIVIN ; Olivier CHERE ;
- Canton de MATHA : Bernard GOURSAUD ; Michel Jean RIGUET ; Jean-Paul VIGNAUD ;
- Canton de PONS : Charles PAIN ; David DEFOULOUNOUX ; Jean-Pierre BOUCHET ;
- Canton de ROYAN : Dominique FRANQUE DE LUXEMBOURG ;
- Canton de ST JEAN D'ANGÉLY : Maurice PERRIER ; Michel PELLETIER ; Jacky PROUTEAU ; Jacques GARDRÉ ;
- Canton de ST PORCHAIRES : Jean-Pascal VIALE ; Jean-Yves THOMAS ; Alain RENOUX ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : Dominique QUEQUET ; Jean-Michel CHATELIER ;
- Canton de SAUJON : Jean-Marc BABIN ;
- Canton de SURGÈRES : Jean-Jack AUBOYER ; Jean-Yves ROUSSEAU ;

AR Prefecture

017-251701827-20260305-2026016DCS-DE

Reçu le 06/03/2026

- Canton de THÉNAC : Fabrice MOREAU ; Nadine DILLENGER ; Régis NÉRIER ;
- Canton de TONNAY CHARENTE : Jean-Philippe GUIGNOUARD ; Christian BRUNET ; Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : Philippe PICON ; Daniel FRADIN ;
- Canton LES TROIS MÔNTS : Serge JOURDAIN ; Bruno GUICHARD ; Patrick BARIBAS ;
- Ville de SAINTES : Joël TERRIEN ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROCHEFORT OCÉAN : Bruno BESSAGUET ; Denis ROUYER ;
- CDA ROYAN ATLANTIQUE : Christian PITARD ;
- SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO : Francis GRELLIER ; Gérard PERRIN ;
- CDC AUNIS ATLANTIQUE : Daniel BOURSIER ; Philippe NEAU ;
- CDC CŒUR DE SAINTONGE : Jean-Claude GRENON ; Alexandre SCHNEIDER ;
- CDC DE GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : Loïc GIRARD ;
- CDC DE LA HAUTE SAINTONGE : Christian DUGUÉ ;
- SIVOM DU CANTON DE JONZAC : Bernard BERTRAND ;
- SICN MONTGUYON MONTLIEU LA GARDE : Jean-Marc PAILLÉ ;
- DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME : Alexandre GRENOT.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : Patrick ROBIN ; Hervé DE BLEECKER ; Alain MARTAIL ;
- Canton de CHANIERES : Alain SERIS ;
- Canton de L'ILE D'OLÉRON : Elisee BRUNET ; Patrice BRIDIER ;
- Canton de L'ILE DE RÉ : Jean-Philippe GUILLEMOTEAU ; André ROULLET ;
- Canton de LA JARRIE : Fabrice LEFEBVRE ; Jean-Pierre JAMMET ; Stéphane COLIN ;
- Canton de JONZAC : Claude BELOT ; Pierre-Noël ROY ;
- Canton de LAGORD : André TURCOT ; Patrick PHILBERT ; Jacques GLÉNEAUD ;
- Canton de MARANS : Philippe BERTHELOT ; Dominique PARPAY ; Philippe NERON ;
- Canton de ROYAN : Stéphane DEVOUGE ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : Mickaël PÉRÉ ;
- Canton de SAUJON : Pascal FERRÉ ; Florian BALAY ;
- Canton de SURGÈRES : Thierry PILLAUD ; Jérôme BRUNET ;
- Canton de TONNAY CHARENTE : Gaël CHARPENTIER ;
- Canton de LA TREMBLADE : Christine FRESSONNET ; Pierre BERNARD BARTHE ;
- Canton LES TROIS MÔNTS : Johann LÉBOUCQ ;
- Ville de ROCHEFORT : Gérard PONS ; Christèle MORIN ;
- Ville de SAINTES : Ammar BERDAÏ ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROYAN ATLANTIQUE : Serge ROY ;
- CDC AUNIS SUD : Olivier DENECHAUD ; François PELLETIER ;
- CDC DU BASSIN DE MARENNES : Patrice BROUHARD ; François SERVENT ;
- CDC DE GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : Jean GEAY ;
- CDC HAUTE SAINTONGE : Bruno ROBERT ;
- CDC DE L'ILE D'OLÉRON : Patrick GAZEY ; Luc COIFFÉ ;
- CDC VALS DE SAINTONGE : Annie POINOT RIVIÈRE ; Alain FOUCHER ;
- SIVOM DU CANTON DE JONZAC : Christophe CABRI ;
- SIVOM ST BRIS DES BOIS ST CÉSAIRE : Géraldine DESRENTES ;
- SIVOM MIGRON VILLARS LE SEURE : Dominique FAYS ;
- SICN MONTGUYON ET MONTLIEU LA GARDE : Jean-Luc BERTRAND ;
- SIVU BRIZAMBOURG BERCELOUX ECOYEUX : Jean-Dominique RAGONNAUD ;
- SIVU BARZAN CHENAC ST SEURIN D'UZET : Michel GENOUEL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Comité Syndical et le Bureau Syndical, installés suite au renouvellement des Conseils Municipaux de 2020, et modifiés lors de l'Assemblée générale du 25 novembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « Syndicat départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,

Considérant que le montant global des restes à réaliser 2025 s'élève à **915 452 € HT** et se décompose comme suit, en matériels commandés en 2025 dont l'arrivée n'aura lieu qu'en 2026 ou en investissement pour le bâti du Syndicat :

Matériel roulant et matériel informatique :

✓ Cabanes de chantier roulantes :	120 000 € HT	} 139 158 € HT
✓ Matériel de sbftphonie et visio-conférence :	9 158 € HT	
✓ Sécurisation WIFI et segmentation réseau :	10 000 € HT	

Bâtiment administratif

✓ Frais d'études (honoraires maître d'œuvre, études panneaux PV et PAC) :	45 000 € HT	} 423 294 € HT
✓ Frais d'insertion (extension siège) :	6 000 € HT	
✓ Panneaux photovoltaïques, IRVE, pompe à chaleur :	144 478 € HT	
✓ Construction en cours extension du siège :	227 816 € HT	

Bâtiment pour agence

✓ Frais d'études (agence est) :	40 000 € HT	} 353 000 € HT
✓ Frais d'insertion (agence est) :	3 000 € HT	
✓ Construction pour agence est :	300 000 € HT	
✓ Achat terrain pour agence est :	10 000 € HT	

Les travaux d'extension pour le bâtiment du siège seront réceptionnés au cours de l'été 2026. 6 nouveaux bureaux permettront notamment d'accueillir l'agence centre, le service ouvrages d'art, ainsi que le service informatique et systèmes d'information.

Trois bornes de recharge pour véhicules électriques sont prévues afin de favoriser le renouvellement du parc automobile vers l'électrique. Actuellement, deux bornes sont opérationnelles et offrent un total de quatre points de charge. La troisième borne permettra une recharge rapide sur deux points de charge, réduisant les temps d'arrêt et améliorant la disponibilité des solutions de recharge.

Le renouvellement du matériel destiné aux chantiers, notamment les cabanes roulantes utilisées comme vestiaires et sanitaires mobiles, fait l'objet d'une programmation pluriannuelle. Cette approche vise à échelonner les investissements, à anticiper et à répondre aux besoins du service Exploitation.

Monsieur le Président explique qu'actuellement, le Syndicat de la Voirie dispose d'espaces de bureaux loués pour ses six agences et a souhaité dès 2023 s'orienter vers une stratégie d'acquisition de locaux, dont la 1ère étape est traduite par l'extension du Siège pour l'accueil de l'agence centre.

En 2024, cette stratégie a été confirmée par le projet d'acquisition d'une parcelle appartenant à la CDC Vals de Saintonge au profit de l'agence est, et dont la phase opérationnelle doit être démarrée fin 2026.

D'autre part, deux autres agences, dont les coûts de location et charges ont été identifiés comme les plus importants, doivent être envisagées comme phases suivantes :

- L'agence centre-ouest du Syndicat de la Voirie, installée dans un bâtiment à Tonnay-Charente, dispose d'un espace de bureaux d'environ 76 m² dont le montant de location et charges s'élève à 18 692 € HT annuels.
- L'agence ouest du Syndicat de la Voirie, dont les locaux sont situés à Saint-Sulpice de Royan, dispose d'un espace de bureaux d'environ 115 m² dont le montant de location et charges s'élève 17 167 € HT annuels.

Contrairement à l'agence est, dont la situation géographique, mais aussi et surtout l'accompagnement de et par la CDC Vals de Saintonge qui a permis de faciliter l'acquisition du terrain, les secteurs CARO et CARA constituent un exercice plus complexe. En effet, ces 2 territoires connaissent une tension croissante liée à la diminution du foncier disponible, dont la 1ère conséquence est une élévation significative du coût.

Par ailleurs, les orientations nationales relatives à la trajectoire Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050 amènent également les collectivités à gérer le foncier de manière différente d'un secteur à un autre. Enfin, un positionnement géographique stratégique des Agences Territoriales est à prendre en compte afin de le rendre efficient face au territoire et périmètre d'intervention. Selon les opportunités, il pourrait être envisagé l'acquisition de terrains, la réalisation d'études et un provisionnement pour construction de bâtis, tout en prenant également en compte la possibilité d'acquérir des locaux existants et d'en prévoir, le cas échéant, une réhabilitation.

Sur le bâti du siège et de l'exploitation, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du siège du Syndicat actuellement à l'étude permettrait une autoconsommation d'électricité à hauteur de 26 % réduisant ainsi sur 20 ans le coût moyen de l'électricité de 304 €/MWh à 269€/MWh. La consultation des entreprises et la réalisation des travaux est programmée sur 2026.

Concernant les matériels de chantier, le renouvellement d'un camion benne gravillonneur est inscrit en 2026 sur la programmation pluriannuelle d'investissements. Différents matériels et outillages (compresseur, niveaux laser, container) nécessitent également d'être renouvelés.

Par ailleurs, la mise en place d'un marché de type « Système d'Acquisition Dynamique » pour la location et l'achat des véhicules associé à la volonté du verdissement de la flotte automobile à hauteur de 40 % aux fins de limiter l'impact carbone du Syndicat (conformément aux prescriptions de la Loi d'Orientations des Mobilités du 24 décembre 2019) implique que pour les véhicules électriques, le Syndicat s'engage dans de la location longue durée. En effet, la technologie de ces véhicules étant particulièrement évolutive, la location semble à ce jour plus appropriée que l'acquisition.

Aucun investissement en véhicule thermique n'est prévu pour l'année 2026.

Monsieur le Président présente les investissements envisagés en 2026, et portés dans la proposition de budget :

Les projets d'investissements s'entendent hors restes à réaliser 2025 et écritures d'ordre, à la somme de 1 606 548 € HT et se décomposent comme suit :

Investissements hors opérations :

✓ Frais d'études et d'insertion :	5 000 € HT	} 453 548 € HT
✓ Matériel de travaux publics roulant :	85 000 € HT	
✓ Matériel et outillage de voirie :	59 000 € HT	
✓ Installation, matériel et outillage technique :	10 000 € HT	
✓ Matériels de transport :	200 000 € HT	
✓ Matériel informatique :	55 789 € HT	
✓ Matériel de bureau et mobiliers :	14 759 € HT	
✓ Matériel de téléphonie :	20 000 € HT	
✓ Dépôt et cautionnements versés :	4 000 € HT	

Bâtiment administratif

✓ Frais d'études et d'insertion :	6 000 € HT	} 286 000 € HT
✓ Construction :	20 000 € HT	
✓ Installation, matériel et outillage technique :	260 000 € HT	

Bâtiment pour agences

✓ Frais d'études et d'insertion :	97 000 € HT	} 867 000 € HT
✓ Construction :	320 000 € HT	
✓ Installation, matériel et outillage technique :	200 000 € HT	
✓ Achat terrain :	250 000 € HT	

Les investissements listés ci-avant seraient réalisés en autofinancement total.

Monsieur le Président sollicite l'avis du Comité Syndical sur ces différents projets d'investissements,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

LE COMITÉ SYNDICAL

à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

- **D'autoriser Monsieur le Président :**
- **Pour les investissements hors opérations :**
 - ✓ A réaliser les investissements précités,
 - ✓ A lancer les procédures de consultation nécessaires à leur acquisition et à signer les marchés correspondants.
- **Pour les investissements immobiliers du siège du Syndicat :**
 - ✓ A poursuivre les études de maîtrise d'œuvre,
 - ✓ A réaliser la mise en concurrence pour les travaux afférents et à signer les marchés correspondants.
 - ✓ A solliciter les différentes aides financières, si possible.
- **Pour les investissements immobiliers des agences :**
 - ✓ A réaliser les acquisitions foncières et à signer les actes notariés correspondants,
 - ✓ A réaliser les études,
 - ✓ A réaliser la mise en concurrence pour les travaux afférents et à signer les marchés correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Loïc GIRARD



Michel PELLETIER